



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 26/92
Autorisant l'occupation de l'espace communal
attendant au parking du Centre Commercial des Flamboyants
pour une vente de plantes, organisée par Madame TURLET Madeleine
le Samedi 06 Juin 2026.

Le Maire de Commune de CAPESTERRE B/EAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et

L 2213-2 ;

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant la demande en date du 06 Juin 2026 de Madame TURLET Madeleine, en vue de l'occupation de l'espace communal attendant au parking du Centre Commercial des Flamboyants, pour une vente de plantes, le 06/06/26 ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser l'occupation de l'espace communal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame TURLET Madeleine est autorisée à occuper l'espace communal attendant au parking du Centre Commercial des Flamboyants pour une vente de plantes, le samedi 06 Juin 2026 de 07 h 00 à 15 h 00.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants.

ARTICLE 3 : MM. Le Capitaine de la Police Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Capesterre B/Eau, le 04 Juin 2026

Pour le Maire, la 2^{ème} adjointe
déléguée à la sécurité et à la
réglementation

CHOISI Annick